

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt février à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 février 2014

Présents : Bataille J-L, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Riboulet J (représente Daude C), Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lerousseau R, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Tessier M-C, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, De Lagausie C, Bouby F, Serru M-C, Vignon F, Meunier J-P, Nicolas J-C

Suppléants non votants : Chabanat Christine, Cluzel M, Maunoury F

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

**SPANC : Fixation des tarifs du service
(Annule et remplace la précédente du 12 décembre 2013)**

Le Président à été destinataire d'un courrier reçu de la Préfecture faisant état de l'impossibilité de la gratuité des diagnostics sur les installations neuves car ce principe « induirait une rupture d'égalité de traitement entre les usagers du service public considéré selon que le contrôle exercé concerne une installation neuve ou réhabilitée »

La Préfecture ajoute que « rien ne justifie donc qu'une tarification forfaitaire soit appliquée à certaines catégories d'usagers quand d'autres bénéficient de la gratuité du service ».

De plus, la Préfecture estime que la gratuité est « contradictoire avec la nécessité pour le EPCI de recourir au versement d'une subvention en provenance du budget principal pour assurer l'équilibre du SPANC, en ce sens où elle contribue à alimenter le déficit envisagé du service ». Pour se conformer au contrôle de légalité effectué par la préfecture, il est proposé les tarifs suivants à partir du 1^{er} mars 2014 :

- Le diagnostic des installations existantes : 70€/diag
- Diagnostics d'assainissement relatifs aux biens mis en vente : 180€/diag
- **Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : 300€***

*dont 150€ pour l'étude technique et 150€ pour le contrôle de la bonne exécution des travaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **de valider les tarifs ainsi présentés.**

**Fait à Eymoutiers
Le 03 mars 2014**

